



Commune de TRIORS

Procès-Verbal du conseil municipal du 2 juillet 2024 à 20h30

Dûment convoqué le 27 juin 2024, le conseil municipal s'est tenu dans la salle des associations, sous la présidence de Pascal HANSBERQUE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Présents :

Pascal HANSBERQUE, Maire

Michel BOUY, Anne-Laure COINDRE, Jean-Luc REYNAUD, Sébastien AVIT adjoints

Pascal MINODIER, Marie-Ange CHABERT, Nicole BOUY, Sébastien BOUTHERIN, Guy LEYDIER, Séverine LUYTON, Sébastien XERRI, Jean Marc COINDRE, Sonia CHABERT, Jonathan PEYRAUD conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Nicole BOUY

Auxiliaire de séance : Séverine MACHON

Quorum : 8

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.

1°) Délibérations :

- Retrait de la délibération n°08/2024
- Convention déchets abandonnés

2°) Points sur les travaux des commissions et groupes consultatifs.

3°) Questions diverses :

- SACEM
- Prévoyance des agents

Compte-rendu du conseil du 2 juillet :

Mr Le maire lit un courrier de Mme Isabelle COINDRE qui annonce sa démission de son poste de régisseuse au 31 décembre 2024, poste qu'elle tenait depuis 2013.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal : le procès-verbal du 4 juin est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

- Retrait de la délibération n°08/2024 : la préfecture a demandé le retrait de la prime attribuée aux agents communaux car aucun texte législatif ou réglementaire n'a prévu une prime exceptionnelle équivalente à une rémunération mensuelle nette → 5 abstentions, 10 voix Pour.

- Convention déchets abandonnés : CITEO a été à nouveau agréé par l'Etat par arrêté du 30 septembre 2022 pour la Responsabilité Elargie du Producteur relative aux Emballages Ménagers. Le nouveau cahier des charges d'agrément prévoit notamment un soutien pour la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets d'emballages ménagers abandonnés sur l'espace public. A cette fin, CITEO a élaboré une convention de soutien pour la lutte contre les déchets d'emballages ménagers abandonnés diffus. Cette convention est proposée à toutes les communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge la gestion

de déchets issus des produits d'emballages relevant de son agrément et qui sont produits dans le cadre d'opérations de nettoyage. La convention prévoit également des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement. Sur le territoire de Valence Romans Agglo, les actions pour prévenir et traiter les déchets abandonnés diffus relèvent des compétences des communes membres.

De son côté, Valence Romans Agglo a mis en œuvre un changement de mode de collecte pour les communes de moins de 10 000 habitants, avec un passage en apport volontaire, qui occasionne un sujet de propreté aux abords des sites de collecte, sujet géré par les communes. Dans un souci de solidarité territoriale, Valence Romans Agglo souhaite donc s'engager dans cette démarche afin de permettre à ses communes membres de bénéficier des soutiens de CITEO.

Afin de signer la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, CITEO propose aux communes de signer une convention de mandat dont Valence Romans Agglo sera le mandataire. Les soutiens lui seront donc versés par CITEO, charge à la communauté d'agglomération de les répartir entre les collectivités mandantes.

Le prix touché par la commune de TRIORS sera de 0,9 € par habitant + 50 % des montants perçus répartis selon le nombre de sites de collecte en apport volontaire présent sur chaque commune afin d'aider les communes passées en apport volontaire soit 1033, 56 euros par an.

→ Le conseil approuve à l'unanimité de passer cette convention.

SIEH

Le m3 va augmenter de 1.05€ à 1,15€ pour payer le volume d'électricité contractualisée. Tersanne rentre dans le syndicat. Un site internet sera prochainement créé, l'eau pourra ainsi être payée en ligne.

SID

Projet d'une nouvelle station en réflexion à ST Lattier.

ARCHIVES NUMERIQUES

Il est demandé aux communes d'archiver numériquement les dossiers d'urbanisme, c'est une obligation réglementaire. L'agglo propose ce service numérique. Le prix sera en fonction du nombre d'adhérents ; 2 scénarios → si 10 communes adhèrent, ce pourrait être d'environ 1200€ les 5 premières années puis environ 950€ à partir de la 6^{ème} année.

→ si 40 communes adhèrent, le prix pourrait être d'environ 350€ les 5 premières années puis environ 320€ à partir de la 6^{ème} année.

Le projet reste à l'étude en fonction des réponses.

TRAVAUX

Réunion intercommunale par rapport aux travaux d'été à effectuer au Sivos.

Les moustiquaires sont posées à la mairie, à l'école et à la salle des associations.

Les travaux de la passerelle pour l'accès aux OM devraient finalement commencer après le 3 juillet.

La cuve de gaz est vide et sera prochainement enlevée. Il faudra installer un ballon d'eau chaude à l'école et à la salle des associations.

Le WC extérieur de la cour de l'école sera aménagé avant la rentrée des classes.

Le système de Sécurité Incendie des bâtiments communaux a été vérifié, réflexion pour relier le bâtiment mairie (ainsi que le logement locatif) à l'alarme de l'école.

Un devis pour un ralentisseur dans le centre du village a été demandé, il pourra rentrer dans le cadre des amendes de police.

BUDGET

Les maires de Triors, Châillon St Jean, Parnans et les adjoints aux finances ont eu une réunion avec le bureau du Sivos. La présidente a rappelé que les murs appartiennent aux 3 communes et leur a expliqué le budget primitif 2024. La chaudière est à changer, des modifications sur les statuts seront peut-être à effectuer.

COMMUNICATION

La distribution du bulletin a été faite, le prochain sortira en septembre. Le programme estival concernant la buvette municipale sera bientôt diffusé par le Comité des Fêtes.

CONSEIL DES JEUNES

Quelques jeunes du CDJ se sont réunis ce matin avec la commission « Embellissement & Cadre de vie » du Département pour réfléchir à l'embellissement et à la végétalisation de la place de l'Europe.

Une subvention peut être accordée par le Département et l'Etat si création d'un îlot de fraîcheur.

Ils préparent également une soirée sur le thème de la plage le 18 juillet lors de la buvette municipale (Installation, décoration, playlist, rangement...)

Le 24 Octobre, ils iront visiter le Conseil Départemental.

ECOLE

A la rentrée de septembre, il y aura 37 enfants :

4GS 5CP 8CE117.

7CE2 6CM1 7CM220.

Projet de faire une fresque sur le mur du fond : un arbre de mains avec le prénom de chaque enfant, ainsi que la date de son entrée à l'école.

Projet de mettre en place un banc de l'amitié.

La remise des dictionnaires se fera le vendredi 5 juillet après-midi.

L'alarme fonctionne, le bac à sable est à installer ainsi qu'un tableau dans la classe des petits.

L'agglomération a remplacé les 6 ordinateurs et une tablette ainsi qu'un vidéo projecteur pour la classe des petits (il sera installé pour la rentrée).

La table de ping-pong est à vérifier, des embouts de chaises à rajouter ou des chaises à changer (classe des grands).

CVS IME

Les enfants de l'IME ont comme projet de visiter une mairie, d'organiser leur marché de Noël, continuer le jardinage.

Ils vont participer au « dessin bleu » le jeudi 3 octobre, après-midi organisée par la Commission Action Sociale.

ABBAYE

Le monastère a déplacé l'arbre gênant.

CAS

Une subvention de 200 euros est accordée par le Conseil Départemental pour les fournitures (papier, feutres...) lors de la semaine bleue.

L'AG de l'ADMR s'est déroulée le jeudi 6 juin, les comptes sont positifs. Moins d'heures ont été effectuées par rapport à l'année dernière sur la commune de Triors.

URBANISME

De nouvelles DP sont arrivées, une prochaine réunion sera à prévoir.

SIVOS

Une Atsem s'en va et est à remplacer, prochaine réunion le mercredi 3 juillet.

QUESTION DIVERSES

- SACEM : une commune de moins de mille habitants a le droit de mettre une musique de fond, musique d'ambiance pour ses manifestations, un dossier est à remplir, le coût est de 116€ pour l'année.
- Prévoyance des agents : ils ont reçu chacun un devis, ils sont dans l'attente de la participation de la Mairie. Il faudra prendre une délibération pour se positionner : le minimum de prise en charge est de 7€ pour la prévoyance (obligatoire en 2025) et 15€ pour la mutuelle par agent et par mois (obligatoire en 2026).
- Un arbre est signalé dangereux quartier Lombret, il sera peut-être à couper.
- Une barre du tourniquet à l'aire de jeux est dessoudée, il faut revisser la barrière du pont.

Séance levée à 23h04

Prochain conseil municipal le mardi 27 août à 20h30.

La secrétaire :

Le maire :